

# Le Journal Officiel

## Lois et Décrets

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

### **Arrêté du 18 septembre 2000 fixant la date d'entrée en application de l'article 14 du décret du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression.**

NOR : ECOI0000447A

Le secrétaire d'Etat à l'industrie,

Vu le décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression, et notamment son article 14 ;

Vu l'avis de la Commission centrale des appareils à pression (section permanente générale) en date du 11 septembre 2000 ; Sur proposition du directeur de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie,

Arrête :

**Art. 1er. - La date d'entrée en application de l'article 14 du décret du 13 décembre 1999 susvisé est fixée au 1er octobre 2000.**

**Art. 2.** - Le directeur de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 septembre 2000.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

*Par empêchement du directeur de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie :  
L'ingénieur en chef des mines,*

*E. Trombone*

---

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle.  
Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication sur papier du *Journal Officiel*.

---

<http://www.hosmat.fr>